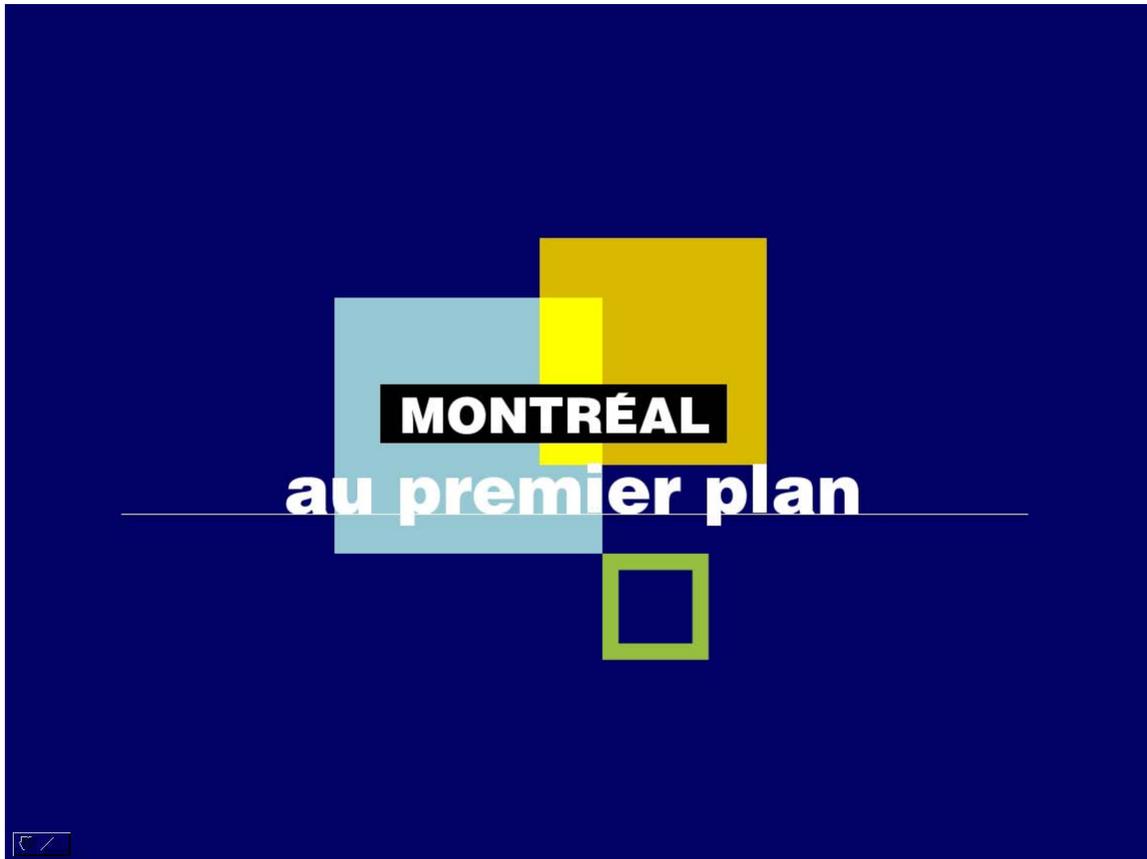


Plan d'urbanisme de Montréal
Consultation publique du 9 juin 2004



Le Plan d'urbanisme

- Requis par la loi et adopté par le conseil municipal
- Vision d'aménagement et de développement de la ville
- Orientations et objectifs
- Paramètres réglementaires et autres mesures de mise en oeuvre



Les grandes étapes d'élaboration du Plan d'urbanisme

Juin 2002

- Sommet de Montréal

Juin 2002 — Mars 2004

- Élaboration de la version préliminaire du Plan
- Concours d'idées du Plan d'urbanisme
- Validation auprès des partenaires externes
- Concertation sur les enjeux locaux dans chaque arrondissement

Printemps 2004

- Consultation publique sur la version préliminaire

Automne 2004

- Dépôt du rapport de consultation publique
- Finalisation du Plan

Décembre 2004

- Adoption du Plan d'urbanisme par le conseil municipal



Sommet de Montréal

«Que le Plan d'urbanisme devienne le document municipal de référence en matière d'intervention sur le territoire.»

juin 2002



Contenu du Plan d'urbanisme

- Approche adaptée à la nouvelle réalité montréalaise, par enjeu
- Équilibre entre le traitement des enjeux pan-montréalais et la mise en valeur des caractéristiques de chacun des 27 arrondissements



Structuration du document

- Partie I : les éléments pan-montréalais
 1. le parti d'aménagement
 2. les orientations d'aménagement
 3. la mise en œuvre du Plan d'urbanisme
 4. la planification détaillée
- Partie II : les documents d'arrondissement
- Partie III : le document complémentaire



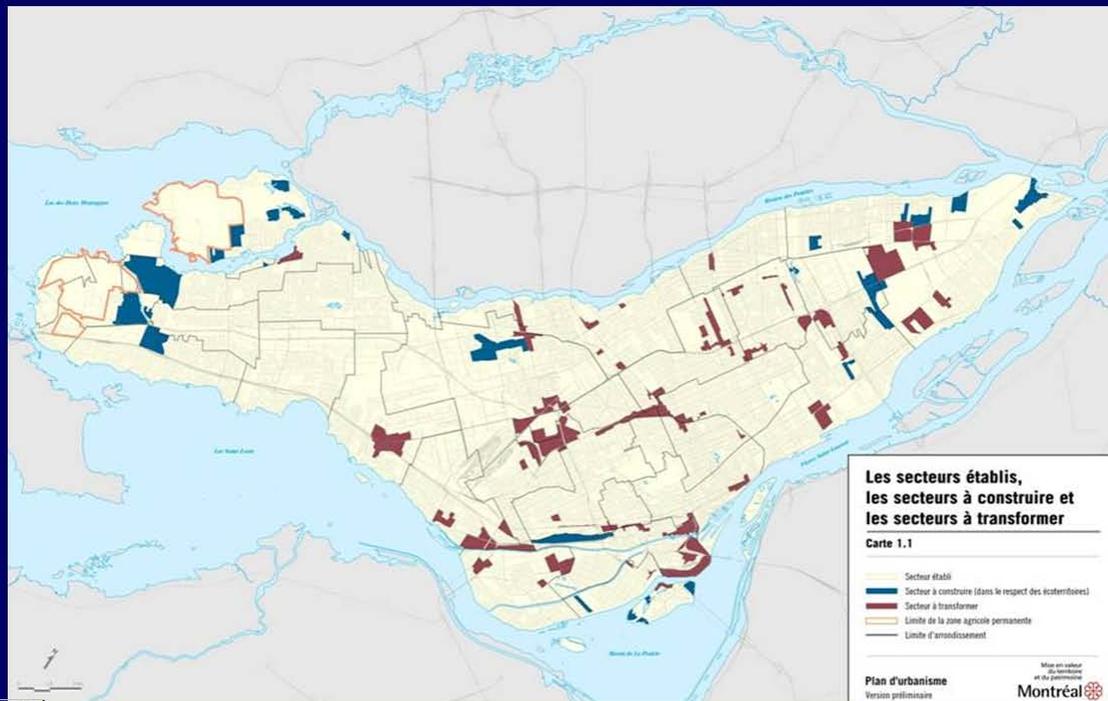
1. Le parti d'aménagement

Développement durable

- Consolidation du territoire
- Transport collectif
- Qualité de l'architecture



1. Le parti d'aménagement



2. Les orientations d'aménagement

- 2.1 Des **milieux de vie** de qualité, diversifiés et complets
- 2.2 Des réseaux de **transport** structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain
- 2.3 Un **Centre** prestigieux, convivial et habité
- 2.4 Des **secteurs d'emplois** dynamiques, accessibles et diversifiés
- 2.5 Un **paysage urbain** et une **architecture** de qualité
- 2.6 Un **patrimoine** bâti, archéologique et naturel valorisé
- 2.7 Un **environnement** sain

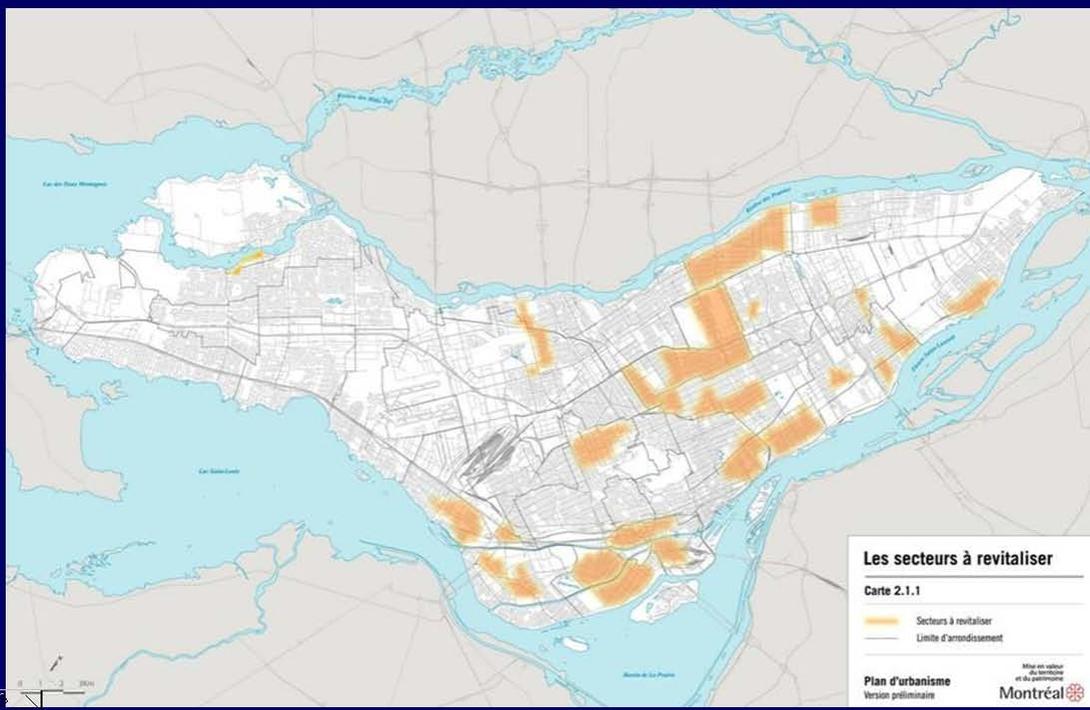
2.1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets

Objectifs

- Améliorer la qualité des milieux de vie existants



2.1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets



2.1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets

Objectifs

- Améliorer la qualité des milieux de vie existants
- Favoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements au cours de la période 2004-2014



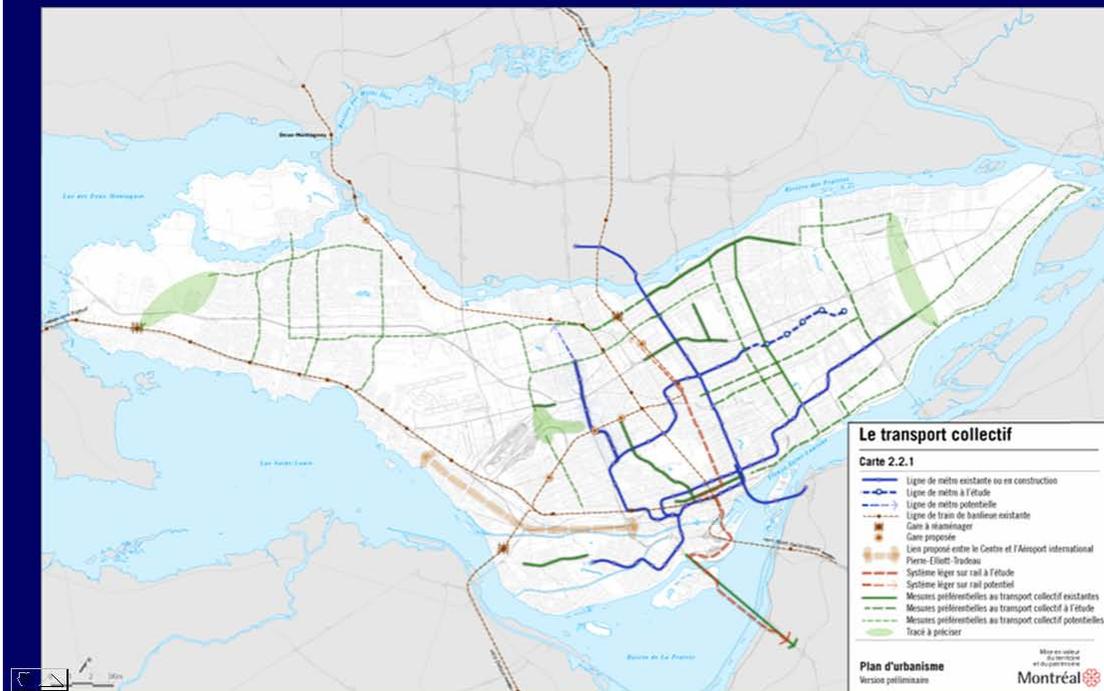
2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain

Objectifs

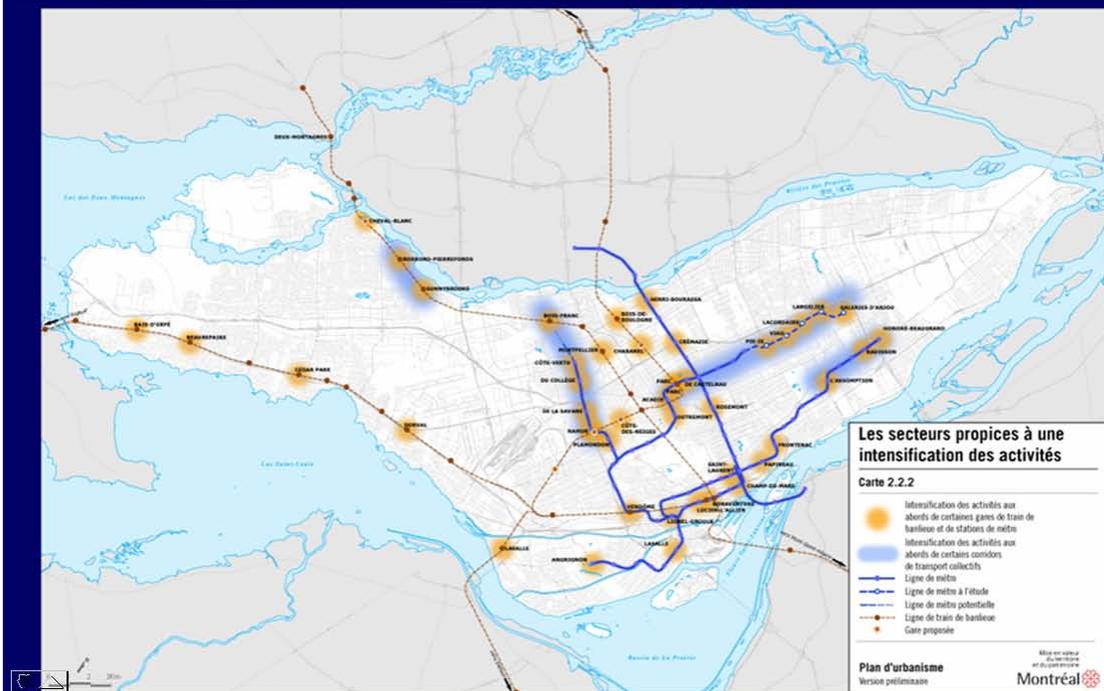
- Consolider et mettre en valeur le territoire en relation avec les réseaux de transport existants et projetés



2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain



2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain



2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain



2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain



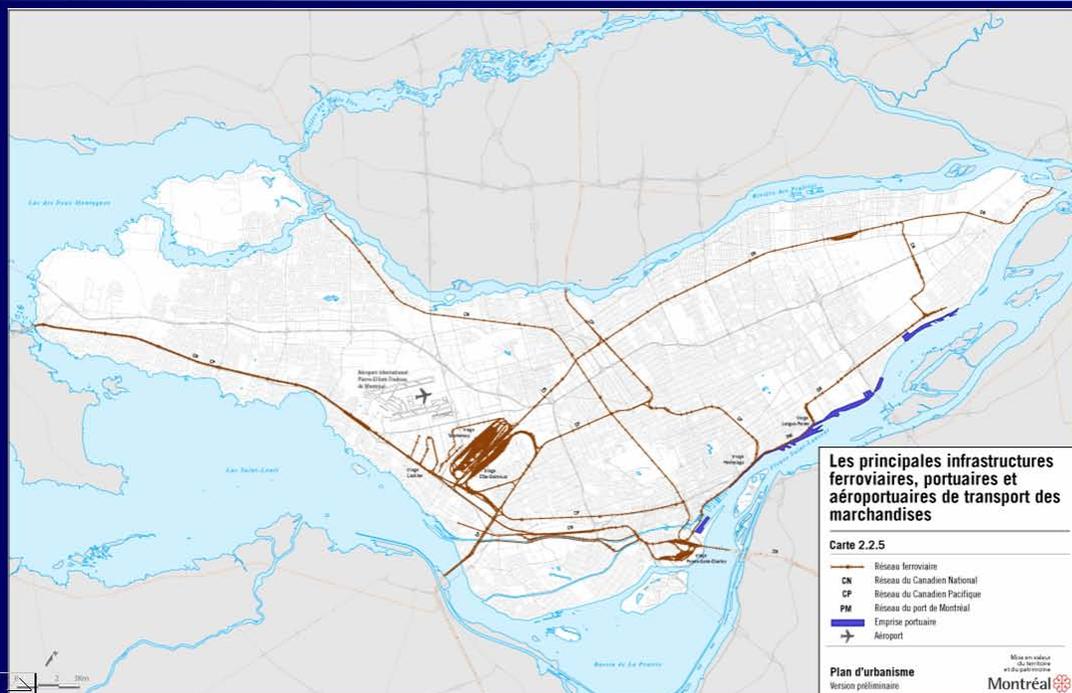
2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain

Objectifs

- Consolider et mettre en valeur le territoire en relation avec les réseaux de transport existants et projetés
- Confirmer le rôle stratégique du transport des marchandises par la consolidation des infrastructures existantes



2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain



2.3 Un Centre prestigieux, convivial et habité

Objectifs

- Accroître la vocation métropolitaine, nationale et internationale du Centre
- Accroître le dynamisme résidentiel du Centre
- Renforcer la cohérence et le caractère d'ensemble du Centre



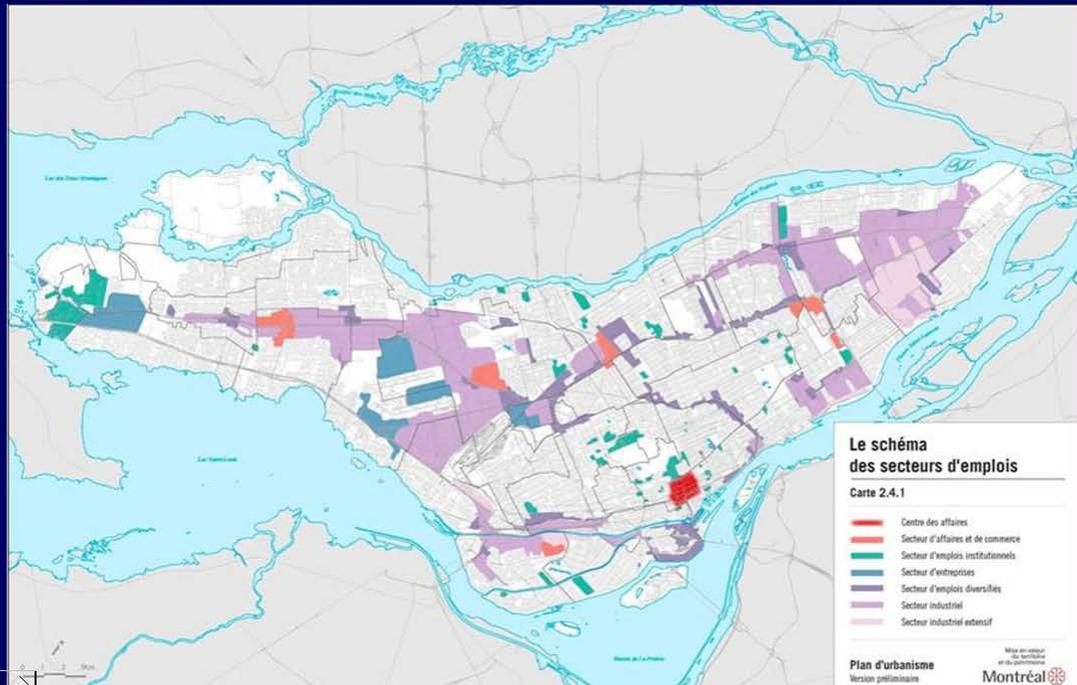
2.4 Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés

Objectifs

- Consolider les secteurs d'emplois en favorisant l'accueil d'entreprises dynamiques et en améliorant les liens de transport
- Diversifier et renforcer les activités dans la couronne du Centre
- Favoriser l'aménagement de secteurs d'emplois institutionnels bien intégrés dans la ville



2.4 Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés



2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité

Objectifs

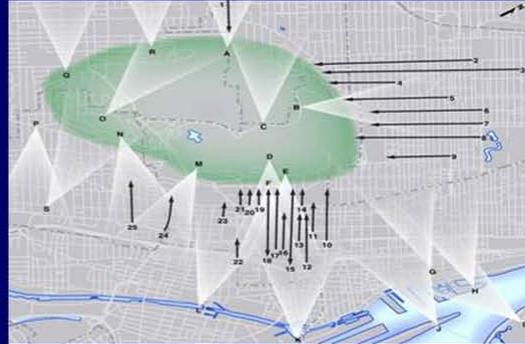
- Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires



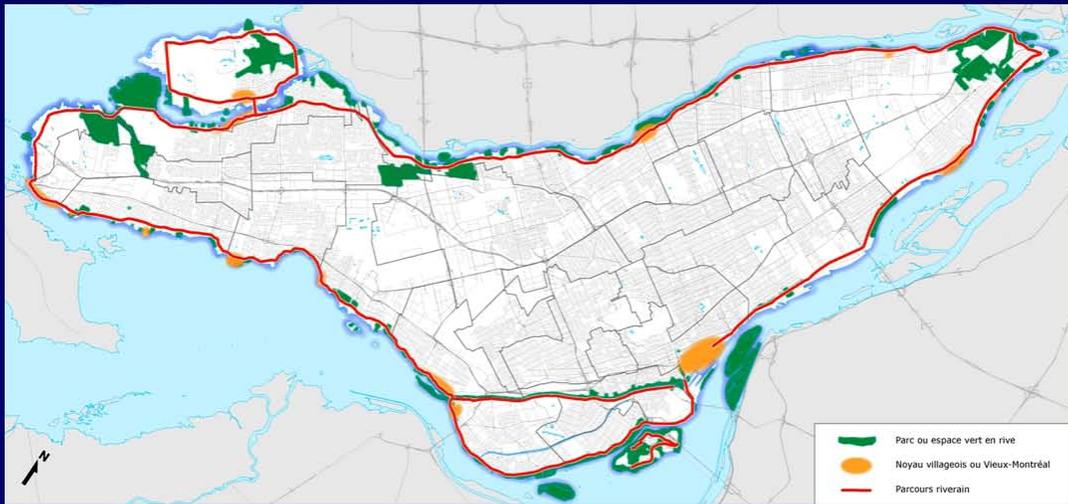
2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité

Objectifs

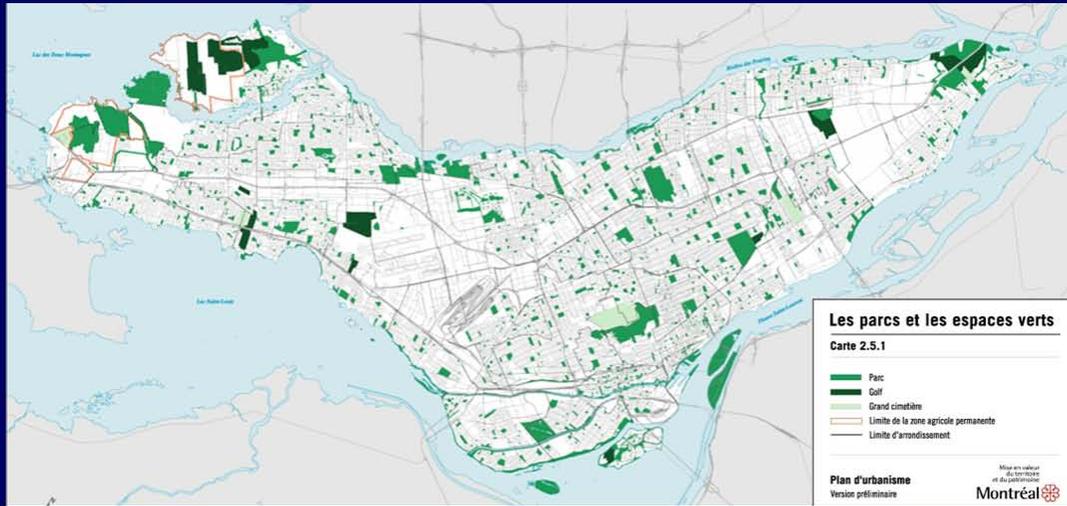
- Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires



2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité



2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité



2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité

Objectifs

- Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires



2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité

Objectifs

- Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires
- Favoriser une architecture de qualité



2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité

Objectifs

- Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires
- Favoriser une architecture de qualité
- Valoriser l'espace public
- Assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport



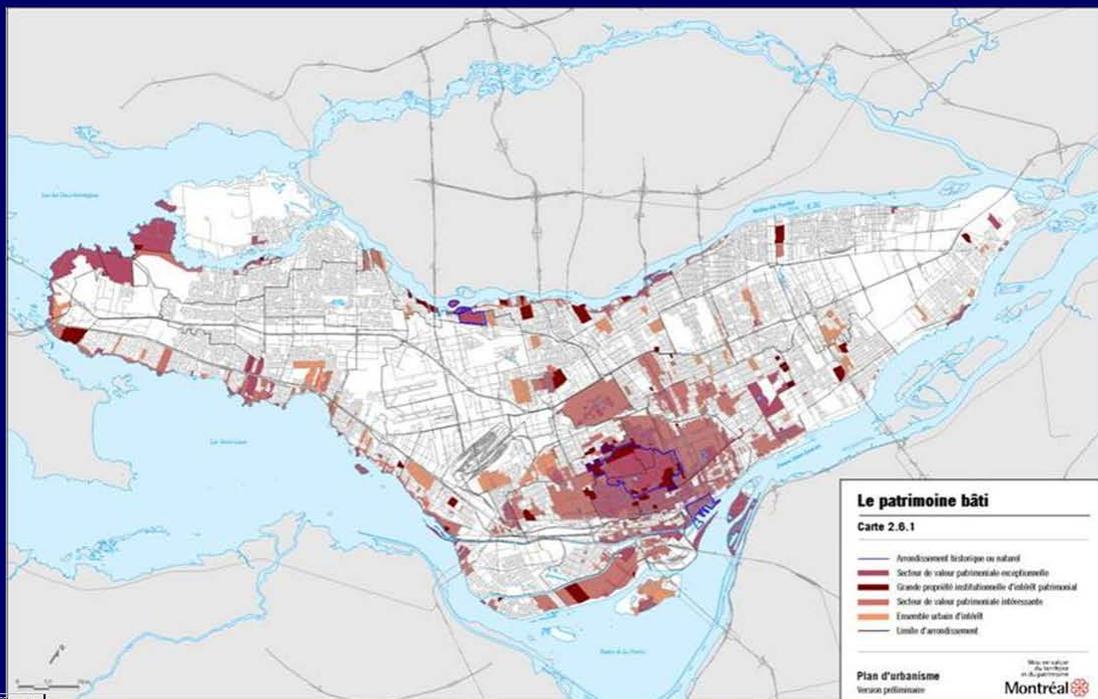
2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé

Objectifs

- Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique



2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé



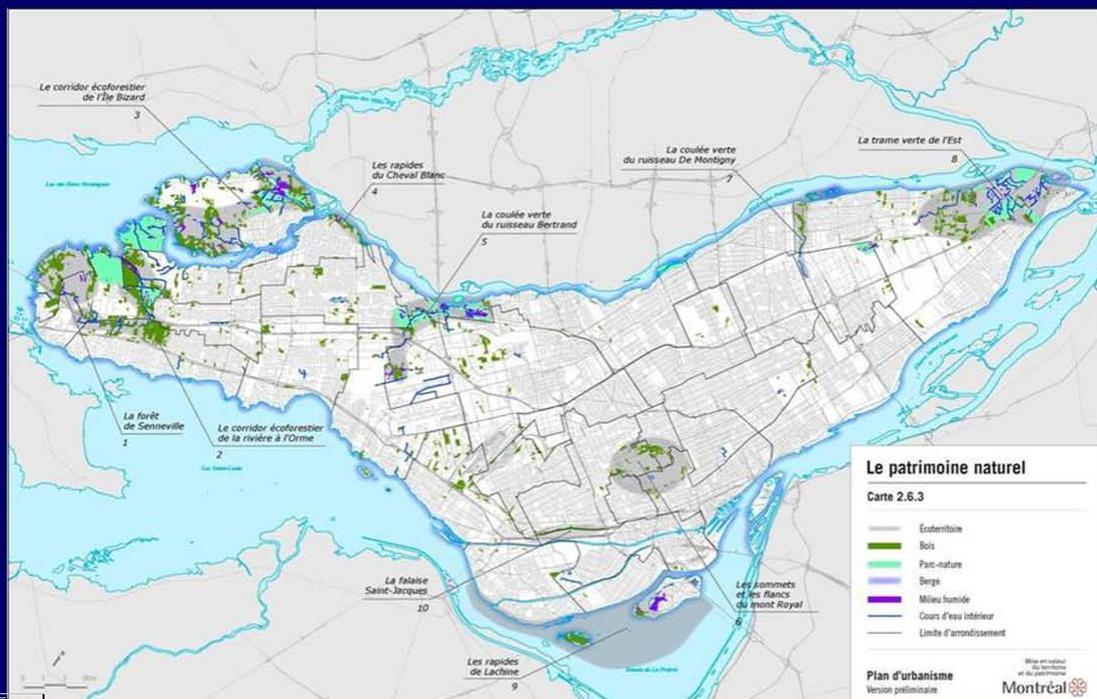
2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé

Objectifs

- Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel



2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé



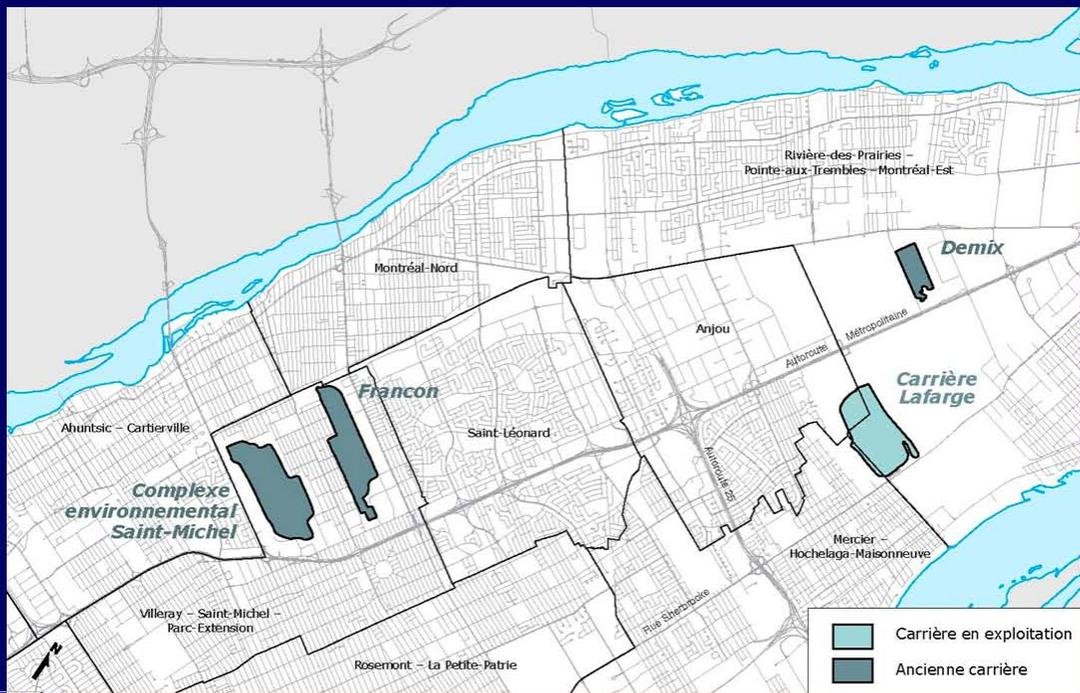
2.7 Un environnement sain

Objectifs

- Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- Assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées
- Favoriser la réhabilitation des sites contaminés
- Atténuer les nuisances générées par les activités urbaines
- Assurer un aménagement adéquat dans les secteurs de contraintes



2.7 Un environnement sain



3. La mise en œuvre du Plan d'urbanisme

Un contrat social sur la vision d'avenir de la Ville



3. La mise en œuvre du Plan d'urbanisme

Un contrat social sur la vision d'avenir de la Ville

- Bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme



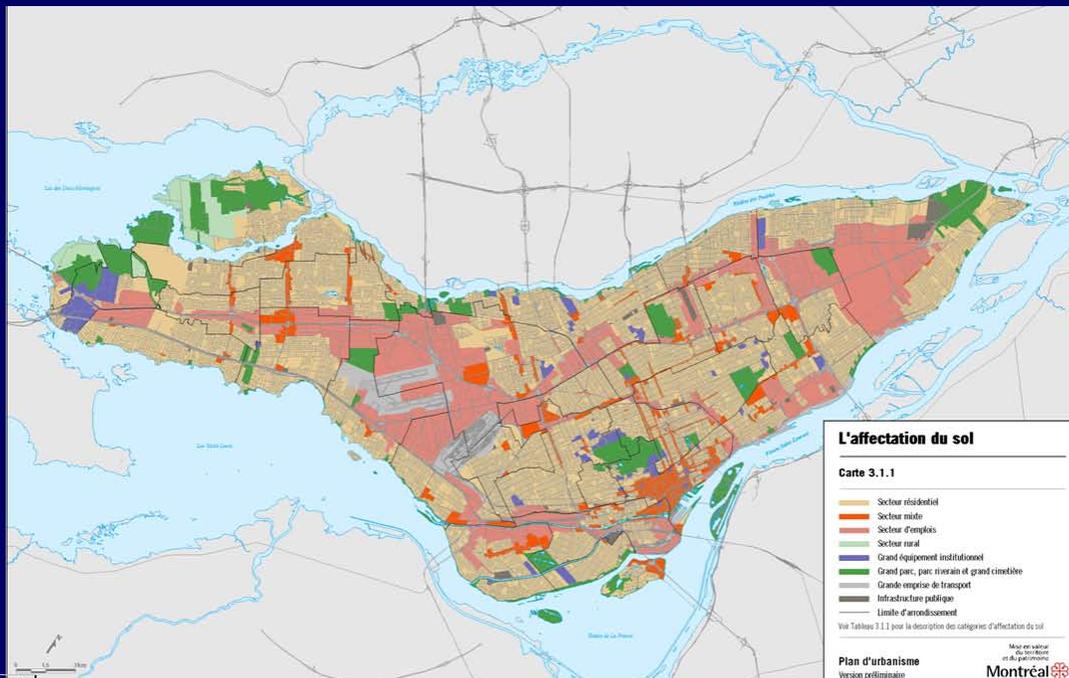
3. La mise en œuvre du Plan d'urbanisme

Un contrat social sur la vision d'avenir de la Ville

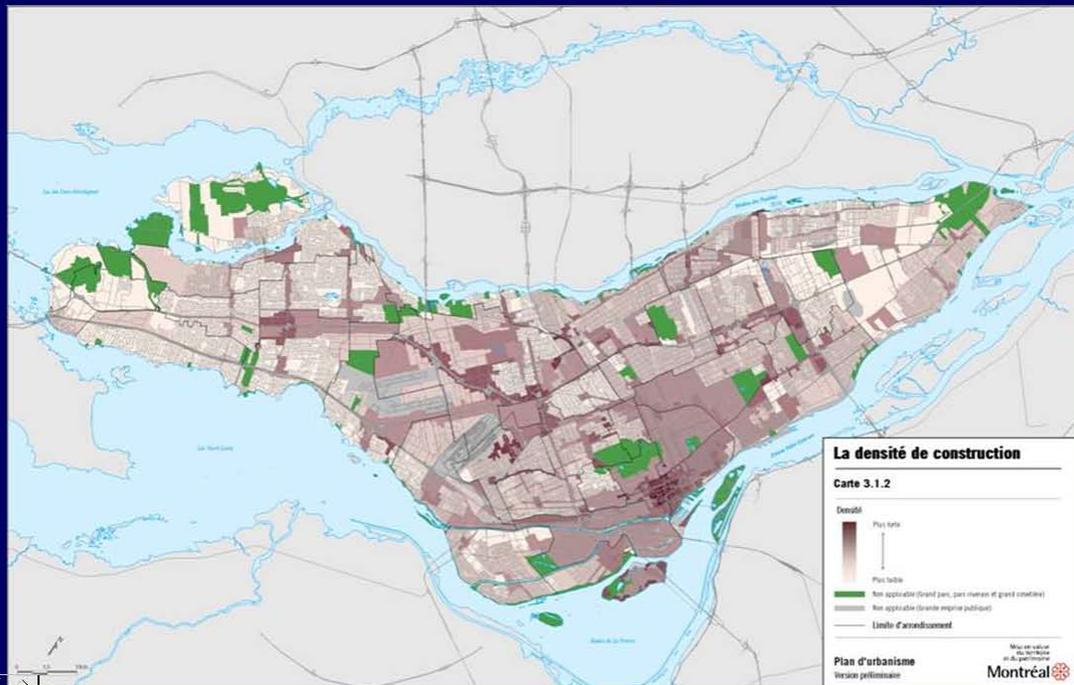
- Bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme
- Paramètres réglementaires



3. La mise en œuvre du Plan d'urbanisme



3. La mise en œuvre du Plan d'urbanisme



3. La mise en œuvre du Plan d'urbanisme

Un contrat social sur la vision d'avenir de la Ville

- Bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme
- Paramètres réglementaires
- Stratégie municipale d'investissements : immobilisations et programmes



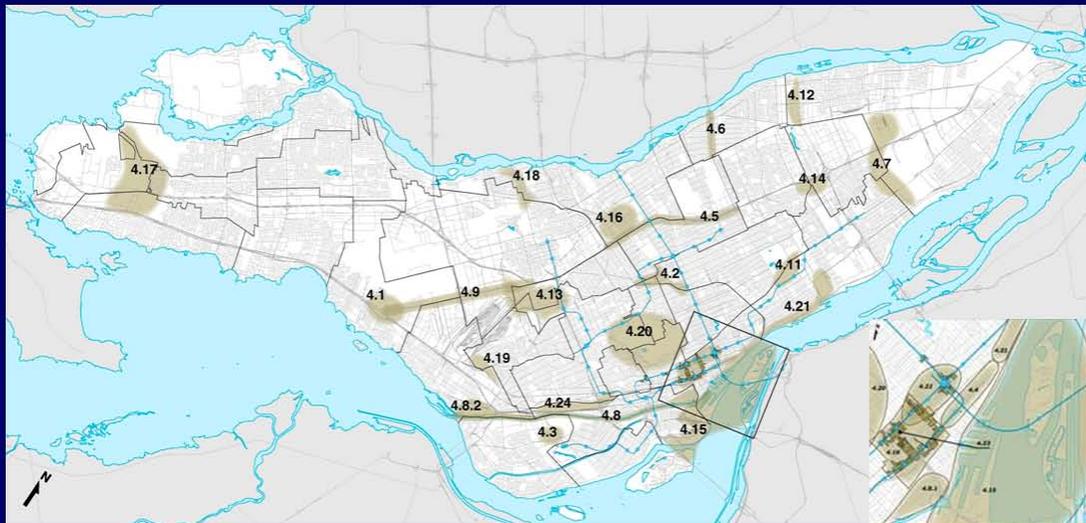
3. La mise en œuvre du Plan d'urbanisme

Un contrat social sur la vision d'avenir de la Ville

- Bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme
- Paramètres réglementaires
- Stratégie municipale d'investissements : immobilisations et programmes
- Partenaires de la mise en œuvre

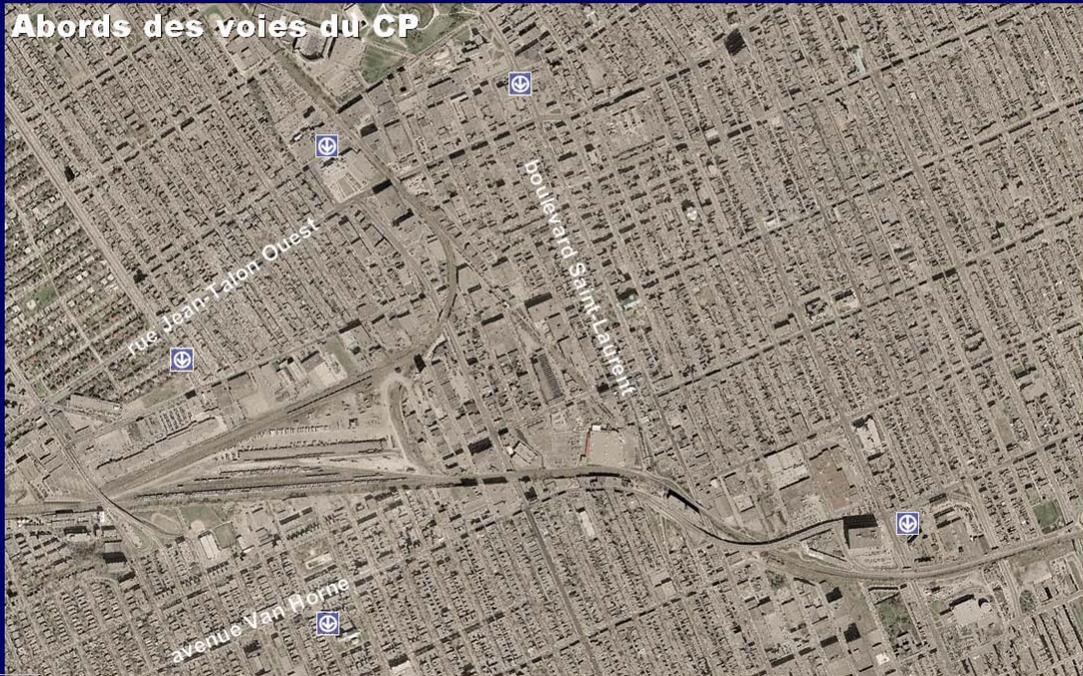


4. La planification détaillée



4. La planification détaillée

Abords des voies du CP



4. La planification détaillée

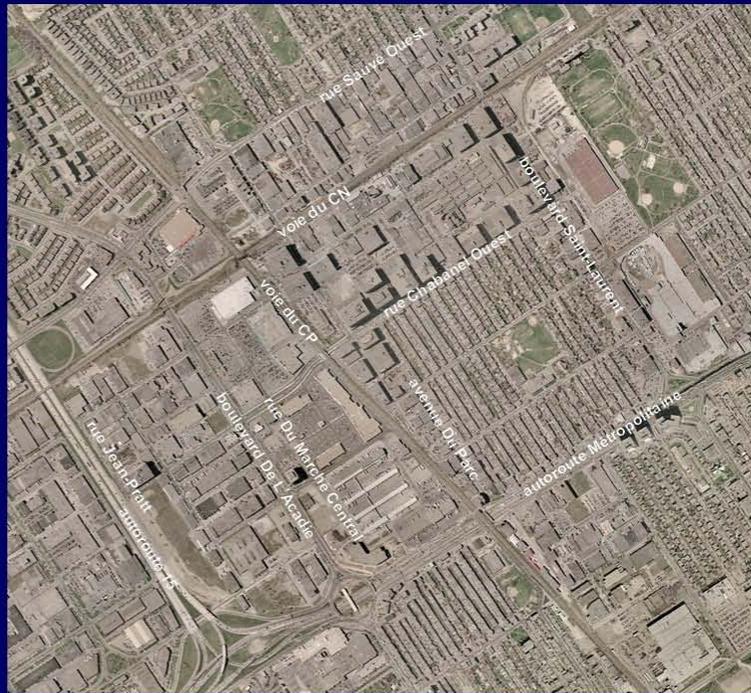
Abords des voies du CP

- Consolider et diversifier les activités d'emplois
- Intensifier les activités aux abords des stations de métro
- Favoriser la construction résidentielle dans certaines parties du secteur, notamment sur le site du triage Outremont



4. La planification détaillée

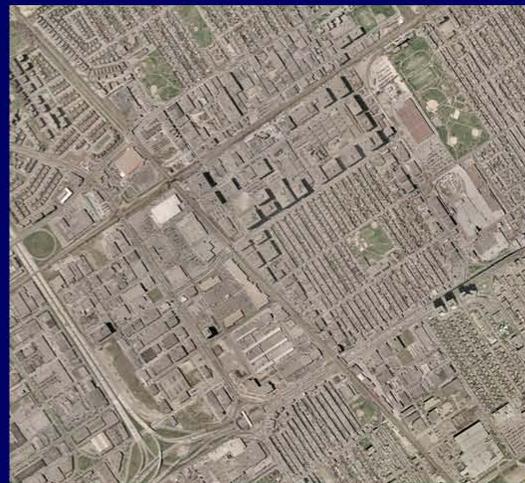
L'Acadie-Chabanel



4. La planification détaillée

L'Acadie-Chabanel

- Favoriser le développement et la diversification des activités d'emplois
- Améliorer les déplacements en transport collectif, à pied et à vélo
- Faciliter l'accès au secteur



4. La planification détaillée

Boulevard Crémazie



4. La planification détaillée

Boulevard Crémazie

- Assurer le maintien et la qualité des milieux de vie adjacents
- Favoriser la densification et la diversification des activités économiques sur certains sites
- Rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public



4. La planification détaillée

Boulevard Pie-IX



4. La planification détaillée

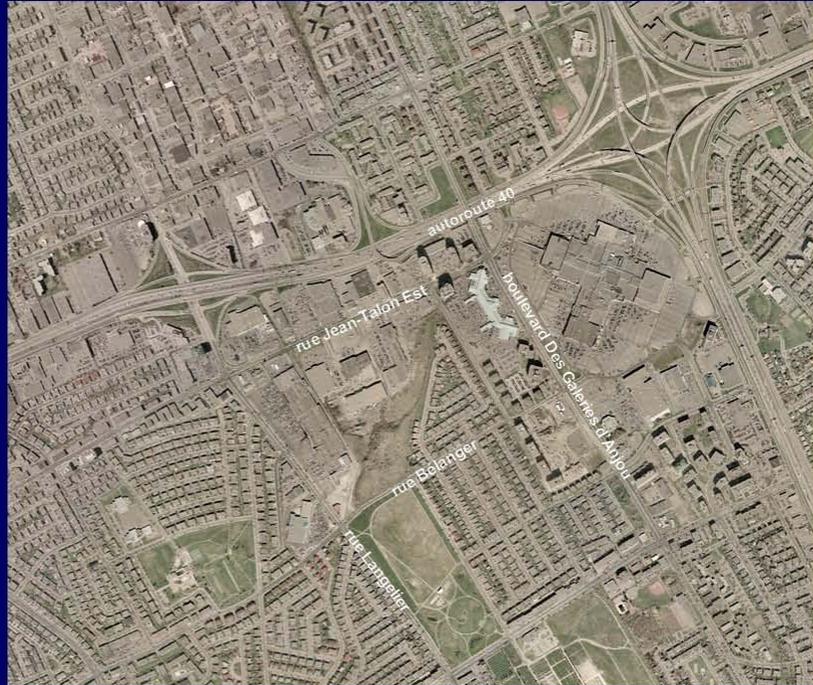
Boulevard Pie-IX

- Rehausser la qualité de l'aménagement urbain afin de rendre le secteur plus sécuritaire et convivial pour les piétons
- Rehausser la qualité de l'architecture et mettre en valeur le parcours riverain afin de créer une entrée de ville de qualité
- Améliorer la qualité de vie dans les milieux résidentiels limitrophes en diminuant les nuisances
- Densifier le cadre bâti résidentiel sur le boulevard Pie-IX et favoriser des activités plus intenses et diversifiées au sud de la rue Monselet



4. La planification détaillée

Galleries d'Anjou- Jean-Talon Est



4. La planification détaillée

Galleries d'Anjou- Jean-Talon Est

- Accroître le rôle multifonctionnel en intensifiant et diversifiant les activités
- Renforcer le caractère urbain et accroître la convivialité pour les piétons
- Favoriser une meilleure desserte en transport collectif, notamment par le prolongement du métro



Partie II – Les documents d'arrondissement

Pour chaque arrondissement :

- synthèse des orientations pan-montréalaises
- affectation du sol
- densité de construction
- parcs et espaces verts
- patrimoine bâti
- bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural



Partie III – Le document complémentaire

Règles et critères encadrant les règlements d'urbanisme d'arrondissement

- Paysage urbain (mont Royal, végétation et milieux particuliers)
- Fonctions urbaines (commerces, institutions, usages générateurs de nuisances, stationnements)
- Interface aux limites d'arrondissements



Étapes à venir

- Consultation publique par l'Office (mai et juin 2004)
- Publication du rapport de l'Office (automne 2004)
- Finalisation du Plan (automne 2004)
- Adoption du Plan d'urbanisme par le conseil municipal (décembre 2004)

